



## ALLOCUTION

*(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)*

La Haye, Arusha, 10 décembre 2014

# **Allocution de M. Hassan B. Jallow Procureur du TPIR et du MTPI, devant le Conseil de sécurité de l'ONU 10 décembre 2014**

Monsieur le Président, Excellences,

J'ai le plaisir de présenter une nouvelle fois au Conseil de sécurité les activités menées par le Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Bureau du Procureur du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux au cours des six derniers mois.

Le présent rapport fait suite à une série d'événements organisés par le TPIR dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de sa création par le Conseil de sécurité le 8 novembre 1994. Mon bureau a ainsi accueilli un colloque des procureurs internationaux les 4 et 5 novembre 2014 qui a rassemblé les procureurs de différentes juridictions internationales et hybrides, les procureurs d'une vingtaine de pays et les représentants de juridictions régionales, d'universités et d'organisations de la société civile. À l'approche de la fermeture des tribunaux *ad hoc*, le thème de ce colloque : « La poursuite des crimes internationaux par les juridictions nationales : enjeux et perspectives », n'était pas le fruit du hasard, mais le résultat de la transition que connaît actuellement la justice pénale internationale. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par les procureurs internationaux tendant, d'une part, à partager avec les procureurs des juridictions nationales les meilleures pratiques et les enseignements tirés au cours des vingt dernières années et, d'autre part, à créer un espace de dialogue entre les procureurs chargés de poursuivre les personnes présumées responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre sur le plan national.

Le thème du colloque consacrait le passage du principe de la primauté d'une juridiction sur les autres à celui de la complémentarité, évolution qui a également été soulignée dans le cadre des cérémonies de commémoration par le représentant du Secrétaire général, M. Miguel Serpes de Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, lors de son discours à la fin du colloque.

Il existe aujourd'hui, au sein des juridictions locales, une volonté croissante de poursuivre les auteurs de crimes internationaux. Cette évolution est la bienvenue dans la mesure où il est essentiel que les mécanismes de justice internationaux et locaux collaborent très étroitement pour faire avancer la lutte contre l'impunité. Dans le même temps, nous devons être conscients de l'ampleur des difficultés de la tâche à laquelle sont confrontées les juridictions locales, qui s'efforcent de poursuivre ces crimes. La collaboration étroite du Bureau du Procureur du TPIR et des autorités rwandaises en vue de créer les conditions nécessaires pour que les affaires renvoyées au Rwanda soient menées à bien, illustre à la fois les défis que peuvent avoir à relever les pays qui s'engagent dans la lutte contre l'impunité et les solutions que les juridictions nationales peuvent adopter pour y parvenir. Tandis que mon bureau s'efforce de partager avec les autorités nationales — particulièrement en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs — ses meilleures pratiques et les enseignements tirés dans des domaines aussi variés que les enquêtes et les poursuites en matière de violences sexuelles et de crimes sexospécifiques, la recherche des fugitifs et le renvoi d'affaires en vertu de l'article 11 *bis* du Règlement, nous devons lutter contre les difficultés posées par les ressources et les effectifs limités du TPIR, à l'heure où la taille de celui-ci diminue en vue de sa fermeture, et par la composition, encore plus réduite, du Bureau du Procureur du Mécanisme. La communauté internationale doit par conséquent continuer à jouer un rôle moteur en veillant à ce que les juridictions nationales disposent des ressources humaines et matérielles nécessaires pour pouvoir mener à bien la mission ambitieuse que représente la poursuite des crimes internationaux. Les États et les organisations internationales devraient soutenir les initiatives nationales visant à aider les juridictions locales à acquérir les compétences, la formation et l'expertise requises ainsi qu'à créer le cadre juridique et politique nécessaire à leurs fonctions.

Les procureurs et les autres participants au colloque ont adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils soulignent l'importance de l'établissement des responsabilités pour les crimes internationaux, dans l'intérêt de la justice, de la paix, de la sécurité et du bien-être de l'humanité. La résolution souligne également le rôle que les États, individuellement ou collectivement, et la communauté internationale dans son ensemble peuvent jouer pour donner concrètement effet à la responsabilité de poursuivre les auteurs de ces crimes, qui est en premier lieu celle des États.

Monsieur le Président, Excellences,

#### **BUREAU DU PROCUREUR DU TPIR**

S'agissant de la charge de travail du Bureau du Procureur du TPIR, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle a été en grande partie résorbée au cours des six derniers mois. La Chambre d'appel a rendu son arrêt dans plusieurs affaires mettant en cause les accusés suivants : Augustin Bizimungu, ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise (dont l'affaire avait été disjointe de l'affaire *Militaire II*), Édouard Karemera et Matthieu Ndirumapatse, respectivement ancien Président et vice-président du parti politique au pouvoir au Rwanda, le

MRND, Callixte Nzabonimana, ancien Ministre de la jeunesse et Ildephonse Nizeyimana, ancien capitaine au sein de l'armée rwandaise. Les déclarations de culpabilité prononcées contre ces accusés pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, tels que les viols en masse, ont été confirmées en appel. L'arrêt rendu dans l'affaire *Karemwa et consorts* représente, tout comme celui rendu dans l'affaire *Akayesu*, une décision de justice historique pour l'établissement des responsabilités des auteurs de violences sexuelles et sexospécifiques en temps de guerre.

Dans l'affaire *Butare* (qui concerne six accusés), dernière affaire portée en appel devant le TPIR, la date du procès en appel a été reportée au premier trimestre de 2015. Par conséquent, la Division des appels du Bureau du Procureur du TPIR, après avoir procédé à une évaluation des effectifs à maintenir en fonctions, a désormais identifié le nombre de fonctionnaires dont il aurait besoin au-delà du 31 décembre 2014 afin de pouvoir mener à bien l'appel dans l'affaire *Butare*. Les fonctionnaires maintenus en poste continueront de traiter les nombreuses requêtes déposées dans le cadre de la procédure, d'effectuer la communication des pièces et de présenter les arguments de l'Accusation lors du procès en appel, et ce, dans l'attente du prononcé de l'arrêt provisoirement fixé au mois de septembre 2015. Ils continueront également d'aider le Bureau du Procureur du Mécanisme, notamment dans le cadre de ses activités liées aux archives et à la communication des pièces. Les autres membres du personnel du Bureau du Procureur du TPIR, qui représentent 46 % des effectifs du Bureau, ont reçu un préavis les informant que leur contrat au TPIR prendrait fin le 31 décembre 2014. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à toutes ces personnes, sur le point de nous quitter, pour le travail qu'elles ont accompli au sein du Bureau du Procureur et du TPIR, contribuant par là même à la justice et à l'établissement des responsabilités.

Au cours des mois qui précéderont la fermeture du TPIR, le Bureau du Procureur se concentrera sur l'affaire *Butare*, l'archivage des derniers dossiers, l'achèvement des projets mis en œuvre pour transmettre son héritage et ses meilleures pratiques, comme la rédaction d'un recueil sur le génocide, le recensement des données relatives à son expérience dans le renvoi d'affaires devant les juridictions nationales, ainsi que la présentation de son dernier rapport d'activités.

### **Bureau du Procureur du Mécanisme**

Venons-en à présent au Mécanisme où la charge de travail du Bureau du Procureur augmente tandis que le Bureau du Procureur du TPIR met progressivement un terme à ses activités, conformément à la Stratégie d'achèvement des travaux du TPIR. Le Bureau du Procureur du Mécanisme continue de prendre la relève des Bureaux du Procureur du TPIR et du TPIY en s'acquittant de certaines fonctions, comme il est prévu par le Statut du Mécanisme, et peut désormais compter sur des équipes au complet tant à la Division de La Haye qu'à celle d'Arusha.

Récemment, outre l'assistant spécial du Procureur, un enquêteur P-4 a également été recruté à l'antenne de Kigali de la Division d'Arusha afin de renforcer les efforts déployés pour rechercher les fugitifs, notamment ceux qui devraient être jugés par le Mécanisme, à savoir Augustin Bizimana, Felicien Kabuga et Protais Mpiranya. Les dossiers de ces trois fugitifs continuent d'être préparés en vue du procès en cas d'arrestation. Des démarches diplomatiques et des efforts de sensibilisation ont été résolument entrepris par le Bureau du Procureur du Mécanisme, en collaboration avec INTERPOL, l'Organe National de Poursuite Judiciaire du Rwanda et le programme *War Crimes Rewards* du Bureau de la justice pénale internationale du Département d'État américain, qui se sont traduits par le lancement à Kigali, en juillet 2014, d'une nouvelle campagne destinée à diffuser des informations sur les fugitifs, à offrir des primes pour leur arrestation et à encourager un plus large public à rendre compte de leurs activités et de leurs déplacements.

L'arrestation et le procès de ces fugitifs restent une priorité essentielle et le plus grand défi du Mécanisme et de la communauté internationale. À cet égard, je me réjouis du soutien récemment apporté par le Conseil de sécurité qui, lors des cérémonies du 20<sup>e</sup> anniversaire du TPIR, a exhorté tous les États à coopérer à l'arrestation des fugitifs.

Le procès en appel dans l'affaire *Ngirabatware* — la seule affaire actuellement portée en appel devant la Division d'Arusha — s'est achevé le 30 juin 2014. L'arrêt devrait être rendu le 18 décembre 2014 et l'équipe de l'Accusation spécifiquement chargée de l'appel sera dissoute le 31 janvier 2015 au plus tard. En raison du retard pris dans le prononcé du jugement dans l'affaire *Vojislav Šešelj* dont est saisie le TPIY, le recrutement en vue de constituer l'équipe spécifiquement chargée de la préparation de l'appel a été suspendu. L'année prochaine, la Division de La Haye commencera à pourvoir les postes pour les équipes chargées spécifiquement des appels susceptibles d'être interjetés dans l'affaire *Radovan Karadžić* et, probablement, dans l'affaire *Goran Hadžić*.

En septembre dernier, je me suis rendu en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie, où j'ai rencontré de hauts responsables gouvernementaux, des représentants d'organisations internationales ainsi que des diplomates et des procureurs afin d'aborder le transfert des fonctions du TPIY au Mécanisme et la coopération entre les États concernés et le Mécanisme. J'ai ainsi signé un mémorandum d'accord avec le procureur chargé des crimes de guerre et les procureurs généraux de ces trois pays, qui servira de cadre à la poursuite de l'entraide mutuelle. J'ai terminé ma visite en Bosnie-Herzégovine en rendant hommage aux victimes de la guerre serbes, croates et musulmanes de Bosnie dans trois lieux de commémoration. Mon bureau continuera de s'employer activement à aider les pays de l'ex-Yougoslavie à répondre aux attentes de la communauté internationale qui compte sur eux pour traduire en justice les nombreuses personnes qui, à tous les niveaux, sont responsables des crimes commis sur leur territoire respectif. La semaine dernière, j'ai participé à une réunion rassemblant des procureurs des trois pays organisée à Palić, en Serbie, par le parquet de Serbie chargé

des crimes de guerre, dans le but d'accroître la coopération régionale entre les procureurs et les tiers et de garantir par là même que les crimes commis dans la région continueront d'être punis. Je ne peux que me réjouir du degré de coopération entre les parquets de la région. Je félicite Goran Salihović, Procureur général de Bosnie-Herzégovine, ainsi que Vladimir Vukčević, Procureur de Serbie chargé des crimes de guerre, pour l'opération qu'ils ont récemment menée de manière conjointe et qui s'est soldée par l'arrestation de quatorze personnes accusées de crimes de guerre, obtenue en partie grâce aux informations fournies par le Bureau du Procureur du Mécanisme. J'exhorte la communauté internationale à continuer de soutenir pleinement les efforts déployés par les procureurs dans la région.

Le Bureau du Procureur du Mécanisme continue d'assumer ses autres responsabilités, à savoir, entre autres, le traitement des demandes d'assistance, l'archivage des éléments de preuve et des dossiers, le suivi des affaires renvoyées aux juridictions nationales en vertu de l'article 11*bis* du Règlement, la promulgation de politiques et de lignes directrices visant à l'aider à s'acquitter efficacement de son mandat et enfin le transfert d'autres fonctions du Bureau du Procureur du TPIR et du TPIY à celui du Mécanisme. Au cours de la période considérée, mon bureau a répondu à un total de 178 demandes émanant de 13 pays et organisations internationales, ce qui a considérablement accru sa charge de travail. Il a par ailleurs présenté aux Chambres 17 demandes de modification de mesures de protection accordées à des témoins pour les besoins de poursuites engagées devant des juridictions nationales. Je reçois toujours régulièrement les rapports des observateurs chargés de suivre les affaires renvoyées au Rwanda et en France, affaires qui continuent de progresser de manière satisfaisante devant les juridictions nationales concernées.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour terminer, je souhaite remercier les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'ONU pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté au TPIR au cours de ses vingt années d'existence. Vous avez grandement œuvré à la justice, la paix et la réconciliation au sein du peuple rwandais.

Je vous remercie pour votre attention.